MINISTÈRE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE
DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES

EXPOSITION UNIVERSELLE INTERNATIONALE DE 1900

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'EXPLOITATION

CONGRÈS INTERNATIONAL
POUR L'ÉTUDE
DES
QUESTIONS D'ÉDUCATION ET D'ASSISTANCE
DES SOURDS-MUETS

TENU À PARIS DU 6 AU 8 AOÛT 1900

PROCÈS-VERBAUX SOMMAIRES

PAR MM. LE DOCTEUR MARTHA ET HENRI GAILLARD



PARIS
IMPRIMERIE NATIONALE

M CMI



CONGRÈS INTERNATIONAL
POUR L'ÉTUDE
DES
QUESTIONS D'ÉDUCATION ET D'ASSISTANCE
DES SOURDS-MUETS
TENU À PARIS DU 6 AU 8 AOÛT 1900.

COMMISSION D'ORGANISATION[1].

MM. Baguer, directeur de l'Institution départementale des sourds-muets de la Seine, à Asnières (A).

Capon, président de l'Association fraternelle des sourds-muets de Normandie (B).

le docteur Castex (Paris) [A].

Cauchois, trésorier du Club cycliste des sourds-muets de Paris (B).

Cochefer, président de la Fédération des sociétés françaises de sourds-muets (B).

Th. Denis, chef de bureau honoraire au Ministère de l'intérieur (A).

Desmarets, président du Conseil d'Administration de l'imprimerie des sourds-muets (B).

Desperriers, trésorier de l'Association amicale des sourds-muets de la Seine (B).

Dubranle, directeur de l'Institution nationale des sourds-muets de Chambéry (A).

Dusuzeau, président de l'Association amicale des sourds-muets de la Seine (B).

Eymard, vice-président de l'Association amicale des sourds-muets de la Seine (B).

Firmin Didot (A).

Frossard, vice-président de l'Alliance silencieuse (B).

Gaillard (Henri), directeur du *Journal des sourds-muets,* secrétaire général de la Fédération des sociétés françaises de sourds-muets (B).

Gaufrès, membre de la Commission consultative de l'Institution nationale des sourds-muets de Paris (A).

Genis, président du Conseil d'administration de la Société d'appui fraternel des sourds-muets de France (B).

l'abbé Goislot, aumônier de l'Institution nationale des sourds-muets de Paris (A).

[1] Les lettres (A) et (B) indiquent les membres qui appartiennent respectivement à la section des entendants-parlants et à la section des sourds-muets.

MM. Graff, président de l'Alliance silencieuse (B).

Grosselin, membre de la Commission de surveillance de l'Institut départemental des sourds-muets de la Seine (A).

Hamar, statuaire (B).

Hirsch, graveur (B).

Mme Veuve Houdin, directrice de l'Institution des sourds-muets de Boulogne-sur-Seine (A).

MM. Jeanvoine (Henri), secrétaire général de l'Association amicale des sourds-muets de la Champagne (B).

le docteur Ladreit de Lacharrière, médecin en chef honoraire de l'Institution nationale des sourds-muets de Paris (A).

Ch. Ladreit de Lacharrière, inspecteur général honoraire des Établissements de bienfaisance (A).

Georges Larose (B).

le docteur Legay, ancien chef de clinique de la Clinique otologique (A).

Léon Lejeune (B).

Lombard, membre de la Commission consultative de l'Institution nationale des sourds-muets de Paris (A).

le docteur Martha (A).

Mauduit (Marcel), sous-directeur du *Journal des sourds-muets* (B).

Mercieca, conseiller de gouvernement, à Alger (A).

Henri Mercier, trésorier de l'Association amicale des sourds-muets de la Champagne (B).

Émile Mercier, président de l'Association amicale des sourds-muets de la Champagne (B).

Muteau, député (A).

Eug. Pereire, président du conseil de la Compagnie transatlantique, membre de la Commission consultative de l'Institution nationale des sourds-muets de Paris (A).

le docteur Peyron, ancien directeur de l'Institution nationale des sourds-muets de Paris, et ancien directeur de l'Assistance publique (A).

Rab, instituteur de sourds-muets (A).

le docteur Regnard, inspecteur général des Services administratifs (A).

Mme Renard, directrice d'une institution de sourds-muets à Paris (A).

MM. le docteur Saint-Hilaire, médecin de l'Institution départementale des sourds-muets d'Asnières (A).

De Saint-Sauveur, chef de bureau au Ministère de l'intérieur (A).

Vendrevert, président de l'Association humanitaire des sourds-muets de Provence (B).

BUREAUX DES SECTIONS.

A. Section des entendants-parlants.

PRÉSIDENT.

M. le docteur LADREIT DE LACHARRIÈRE.

VICE-PRÉSIDENT.

M. BAGUER.

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL.

M. le docteur MARTHA.

SECRÉTAIRE.

M. le docteur LEGAY.

TRÉSORIER.

M. le docteur SAINT-HILAIRE.

B. Section des sourds-muets.

PRÉSIDENT.

M. DUSUZEAU.

VICE-PRÉSIDENT.

M. MERCIER.

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL.

M. Henri JEANVOINE.

TRÉSORIER.

M. Henri DESMARETS.

SECRÉTAIRE DU COMITÉ DU PROGRAMME.

M. Henri GAILLARD.

SECRÉTAIRE ADJOINT.

M. Marcel MAUDUIT.

DÉLÉGUÉS DES PUISSANCES ÉTRANGÈRES :

Allemagne.

M. Gutzmann.

Autriche.

M. Louis Schindler.

Belgique.

MM. Van Ishelle, directeur au Ministère de la justice; — Grégoire, directeur adjoint de l'Institut provincial de Berchem-Sainte-Agathe.

Brésil.

M. le docteur Juan Paule de Carvalho.

Danemarck.

M. Forchhammer, directeur de l'Institut royal de Nyborg.

États-Unis.

MM. Alexandre Graham Bell; — Gallaudet (Washington); — Percival Hall (Washington).

Grande-Bretagne.

M. Eicholz, inspecteur de l'enseignement.

Hongrie.

M. Alexandre Borbély, directeur de l'Institut des sourds-muets de Vacz.

Italie.

MM. le professeur Ferreri; — l'abbé Monaci.

Japon.

M. Taminato.

Mexique.

MM. Adolfo Huet; — Daniel Garcia.

République de l'Équateur.

MM. le docteur Ricardo Cucalon; — le docteur Luis Vivanco; — le docteur Rafael Rodriguez Zambrano.

Roumanie.

M. le docteur Castiniae.

Russie.

MM. A. d'Ostrogradsky; — Schwann.

Suisse.

M. le docteur Schwendt.

Suède.

M. Nordin.

DÉLÉGUÉS DES CONSEILS GÉNÉRAUX.

Côte-d'Or.

M. Boyer.

Creuse.

M. le docteur Villars, sénateur.

Gironde.

M. Halphen, conseiller général.

Marne.

M. le docteur Wiet, conseiller général.

Seine.

M. Baguer, directeur de l'Institut départemental des sourds-muets d'Asnières.

Vosges.

M. le docteur Parisot.

PROCÈS-VERBAUX SOMMAIRES.

SÉANCE D'OUVERTURE.

LUNDI 6 AOÛT, À 9 HEURES DU MATIN.

Présidence de M. Gariel, délégué principal pour les Congrès de l'Exposition de 1900.

Le Président déclare le Congrès ouvert.

Il est fait part des excuses de M. Paul Deschanel, président d'honneur, retenu hors de France.

M. le docteur Ladreit de Lacharrière, président de la Section des entendants, prononce un discours que M. Dusuzeau, président de la Section des sourds-muets, mime en même temps. Ce discours est interrompu par de nombreux bravos.

M. Dusuzeau mime ensuite son discours personnel qui est lu par M. le docteur Martha, secrétaire général de la Section des entendants. De vifs applaudissements saluent la fin du discours du président de la Section des sourds-muets.

M. Gariel prend ensuite la parole. M. Paul Bertrand, secrétaire-interprète de l'Association des sourds-muets de Normandie, vient le traduire par signes au fur et à mesure.

M. Gariel assure les membres du Congrès de la sympathie du Gouvernement. Il espère que les deux sections sauront se mettre d'accord malgré leurs divergences de vues apparentes sur la question de méthodes, car sans accord le Congrès ne produira aucun fruit.

Les efforts faits pour rendre la parole aux sourds-muets, les faire lire sur les lèvres, témoignent d'un grand progrès qu'il faut encourager, mais il pense que le langage des signes peut aussi avoir son utilité, surtout avec certains sujets. C'est au Congrès à se prononcer en connaissance de cause. Le Gouvernement tiendra compte de son opinion si cette opinion est raisonnablement exprimée. (*Applaudissements prolongés.*)

M. Muzet, député, vice-président d'honneur de l'Association amicale des sourds-muets de la Seine, prononce quelques mots pour apporter aux sourds-muets et à ceux qui s'occupent de leurs intérêts les sympathies du Parlement et en particulier celles de M. Paul Deschanel, dont on excusera l'absence à cause des vacances.

D'autres allocutions sont prononcées par différents délégués officiels étrangers et par les délégués des Conseils généraux français.

M. Gariel engage les sections à se réunir dans leurs salles respectives pour commencer leurs travaux et lève la séance.

QUESTIONS POSÉES PAR LA COMMISSION D'ORGANISATION.

A. Section des entendants-parlants.

PREMIÈRE QUESTION.

Organisation de l'enseignement des sourds-muets dans les différents pays. — Les établissements d'éducation des sourds-muets doivent-ils être considérés comme des établissements de bienfaisance ou d'instruction?

QUESTIONS SECONDAIRES.

Y a-t-il lieu de créer pour les sourds-muets particulièrement bien doués des écoles spéciales (écoles de commerce ou autres), ou simplement des cours annexes dans les écoles actuelles?

Y a-t-il lieu de créer, dans les institutions de sourds-muets, des cours spéciaux pour les sujets arriérés?

L'organisation actuelle des écoles de sourds-muets (administration, inspections, programmes et sanction des études) répond-elle aux besoins de l'époque et aux intérêts réels des sourds-muets?

Enseignement professionnel donné dans les écoles de sourds-muets? Choix d'un état qu'ils puissent exercer dans leur pays et autant que possible près de leurs parents.

Les sourds-muets avant leur admission dans les écoles enfantines.

L'enseignement professionnel est-il donné ou organisé d'une façon suffisamment pratique?

Des moyens d'assurer l'instruction obligatoire des sourds-muets.

DEUXIÈME QUESTION.

Résultats obtenus par la méthode orale. — Indiquer, dans le but de l'unification des méthodes, les procédés les plus pratiques pour l'application de la méthode orale telle qu'elle a été définie par le Congrès de Milan.

QUESTIONS SECONDAIRES.

Comment la méthode orale peut-elle être appliquée à tous les sourds-muets? Quel doit être le rôle de l'écriture?

Education auriculaire. — Enseignement auriculaire à voix nue, sans le secours des cornets.

Moyens de poser la voix des sourds.

Quels sont les meilleurs moyens d'articulation?

Faut-il se consacrer uniquement à l'articulation jusqu'au moment où tous les éléments du langage sont connus, ou faut-il, à mesure que les éléments acquis le permettront, enseigner les mots usuels renfermant ces éléments et

même de courtes phrases, afin de donner au sourd-muet, dès les premiers temps, l'occasion d'exprimer les pensées qui sont d'un usage constant?

De l'utilité qu'il y aurait, en attendant que l'externat prenne la place de l'internat, à réunir, aux heures de récréation, les sourds-muets avec les entendants, dans les cours des écoles.

Livres scolaires pour les sourds-muets.

TROISIÈME QUESTION.

Assistance des sourds-muets. — Création de sociétés de patronage et de placement. — Création d'asiles et d'hospices. — Encouragements aux associations et aux sociétés coopératives.

QUESTIONS SECONDAIRES.

Quels progrès ont été réalisés dans les institutions depuis les derniers Congrès, en vue de l'amélioration du sort des sourds-muets? — Quelles œuvres ont été fondées, depuis lors, dans ce but?

Est-il à souhaiter qu'une collaboration entre les médecins et les maîtres soit établie, dans les écoles de sourds-muets, plus intime qu'elle ne l'a été jusqu'à présent?

Statistique des sourds-muets dans les différents pays.

A. Section des entendants-parlants.

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES,

PAR M. LE Dr MARTHA,

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA SECTION.

PREMIÈRE SÉANCE.

LUNDI 6 AOÛT (MATIN).

M. le docteur Ladreit de Lacharrière est nommé *Président.*
Il propose ensuite de nommer :

Présidents d'honneur :

MM. Ferreri, Forchhammer, Gallaudet, Graham Bell, Gutzmann, Étienne de Kanocz, Frédéric Norden, Ostrogradsky, van Schelle, le docteur Schwendt, le Père Stockmans.

Vice-Présidents :

MM. Baguer, de Bouvier, Claveau, Sœur Hilaire, Mme Houdin, M. le docteur Jousset, le Frère Médéric, M. Eug. Pereire.

Secrétaire général :

M. le docteur Martha.

Trésorier :

M. le docteur Saint-Hilaire.

Secrétaires :

MM. Beguin, Halphen, Legay, Louette, Meissonnier.

Ces propositions sont acceptées.

DEUXIÈME SÉANCE.

LUNDI 6 AOUT (SOIR).

Présidence de M. LADREIT DE LACHARRIÈRE,
assisté de MM. CLAVEAU et GRAHAM BELL, présidents d'honneur.

M. Claveau demande la parole pour quelques motions d'ordre : il serait d'avis, avec un certain nombre de congressistes, de supprimer la question suivante proposée : *Les établissements d'éducation des sourds-muets doivent-ils considérés comme des établissements de bienfaisance ou d'instruction?*

Après une longue discussion, on vote et la question est supprimée.

M. Jenhot lit un mémoire sur l'*organisation de l'enseignement des sourds-muets en Belgique*. La loi du 27 novembre 1891 a été très salutaire en Belgique : elle établit que les frais d'entretien et d'éducation des indigents sourds-muets ou aveugles seront supportés par l'État, le Fonds commun et la Province. Le programme d'instruction est celui des écoles primaires. Il est entièrement basé sur la méthode orale.

M. Allen Fay traite de l'*enseignement secondaire et supérieur des sourds-muets en Amérique*. Le cours d'étude comprend les langues vivantes, le latin, le grec, la géométrie, l'algèbre, la trigonométrie, la mécanique, la chimie, la physique, la cosmographie, la botanique, la zoologie, la géologie, l'histoire ancienne et moderne, la philosophie et les sciences politiques, l'articulation et la lecture sur les lèvres.

M. Jenhot lit un mémoire sur la même question. Après un échange d'idées entre MM. le Frère Mederic, Claveau, Père Stockmans, Van Schelle, Fay, de Bouvier, Gallaudet, Ladreit de Lacharrière, le Président met aux voix le vœu suivant : *Dans les écoles existantes, des cours supérieurs seront créés pour l'instruction secondaire, et une sélection sera faite pour y placer les enfants particulièrement doués.*

Ce vœu est adopté.

On passe à la deuxième question secondaire : *Y a-t-il lieu de créer, dans les institutions de sourds-muets, des cours spéciaux pour les sujets arriérés?*

M. Jenhot lit un travail sur la question, et est pour l'affirmative.

Une discussion sur ce sujet a lieu entre MM. Ladreit de Lacharrière, Van Schelle, de Bouvier, Frère Mederic. La séance est levée sans que l'assemblée ait voté sur la création de cours spéciaux pour les sujets arriérés.

TROISIÈME SÉANCE.

MARDI 7 AOÛT (MATIN).

Présidence de M. BAGUER,
assisté de MM. GALLAUDET et LADREIT DE LACHARRIÈRE.

Lecture du procès-verbal. M. Ladreit de Lacharrière proteste contre la décision d'hier prise sur l'initiative de M. Claveau.

Deuxième question. — *Résultats obtenus par la méthode orale. Indiquer, dans le but de l'unification des méthodes, les procédés les plus pratiques pour l'application de la méthode orale telle qu'elle a été définie au congrès de Milan.*

M. Jenhot lit un mémoire sur la question. Tous les sourds-muets, à peu d'exceptions près, peuvent apprendre à parler et à lire sur les lèvres. Il serait

désirable de rendre la parole des élèves plus distincte, plus compréhensible. Le but poursuivi en instruisant les sourds-muets est d'en faire des sourds-parlants. L'instituteur ne se servira jamais des signes, il parlera toujours.

M. Gallaudet étudie des statistiques nombreuses de sourds-muets et montre que l'usage de la parole n'est pas d'une si grande utilité pour la majorité des sourds-muets. Le plus grand nombre serait plus heureux et réussirait mieux dans la vie s'ils étaient instruits par la méthode manuelle que s'ils l'étaient par la méthode orale pure. Telle est l'opinion non seulement d'un grand nombre de professeurs, mais de la majorité des sourds-muets. 22 p. 100 de sourds-muets peuvent obtenir un degré de perfection dans la parole. Les méthodes d'enseignement doivent varier, car les capacités mentales et physiques des enfants sourds-muets sont loin d'être les mêmes. En Amérique, l'éducation des sourds-muets est faite à l'aide d'un système combiné; la valeur de la parole pour beaucoup de sourds-muets a été grandement exagérée.

M. Metzger lit le travail remis par M. Heidsieck. Tous les sourds-muets ne sont pas absolument sourds et muets; d'après les statistiques, environ 25 p. 100 peuvent être doués soit d'un reste d'audition, soit d'un reste de parole; ces sourds-muets ont donné lieu à des illusions de la part des professeurs. Pour les sourds-muets non proprement dits, la méthode orale est bonne. Mais pour la majorité des autres élèves, pour les sourds-muets, le procédé d'enseignement exclusivement parlé est une erreur pédagogique. On ne peut pas empêcher les sourds-muets d'employer les gestes. La méthode parlée n'a pas rendu le sourd-muet à l'humanité; elle n'a pu effacer la distance qui existe entre le sourd-muet et son entourage.

M. Ferreri. On peut affirmer que la méthode orale dûment appliquée a donné et donne de très beaux résultats. Il vaut mieux apprendre à parler aux sourds-muets d'intelligence même médiocre que de leur enseigner l'écriture.

M. Perini insiste sur la façon d'apprendre à parler aux sourds-muets. L'écriture n'est enseignée que plus tard.

QUATRIÈME SÉANCE.

MARDI, 7 AOÛT (APRÈS-MIDI).

Présidence de M. le Docteur LADREIT DE LACHARRIÈRE,
assisté de M. D'OSTROGRADSKY et de Mme HOUDIN.

Continuation de la discussion *sur la méthode orale.*

M. Metzger. Les résultats obtenus par la méthode orale ne nous donnent que rarement une satisfaction complète. Le langage par signes est pauvre et ne peut servir que pour les choses les plus élémentaires : le but de l'éducateur

doit être de préparer l'enfant à se servir du livre, à lire lui-même, à apprendre et à comprendre sans le secours du maître. Ce que l'on apprend directement au sourd-muet ne sera jamais que bien peu eu égard à ce qu'il devra savoir; le livre sera d'un grand secours, bien qu'il soit mal noté dans nombre d'institutions de sourds-muets. En même temps que l'articulation est enseignée, il faut enseigner l'écriture. Le livre doit être le compagnon assidu du sourd-muet. En résumé, voici comment on doit procéder: collaboration incessante du maître et de l'élève, de l'écriture et du livre, de la lecture sur les lèvres et de la parole articulée.

M. Grégoire. Si l'articulation ne donne pas ce qu'elle a promis, c'est à l'organisation des écoles qu'on le doit et nullement à la méthode. Une organisation idéale serait : l'internat jusqu'à l'âge de 13 ans, l'externat à partir de cet âge avec l'apprentissage chez des particuliers.

M. Claveau insiste sur la supériorité des résultats de la méthode orale sur les précédentes méthodes.

M. d'Ostrogradsky. Le principe de la méthode orale me paraît évident, mais l'application de cette méthode est difficile.

M. Bellami, de Milan. Quand la méthode est bien appliquée, elle donne des résultats excellents; les faits ont confirmé cette assertion à Milan et à Rome.

M. Nordin. La méthode orale pure est délicate à enseigner; mais l'utilité de la parole pour tous les sourds-muets est incontestable.

M. Forchhammer est d'avis que l'écriture devrait occuper une plus large part dans l'éducation des sourds-muets.

Frère Narcisse. L'enseignement par la parole est plus profitable encore, même aux arriérés, que l'enseignement par la méthode des signes.

M. Metzger est partisan absolu de la méthode orale, mais il ne faut pas négliger le livre qui donne peu à peu la signification des mots.

M. d'Ostrogradsky. Les sourds-muets ne lisent pas seulement sur les lèvres, dans la prononciation des mots; les muscles de nos joues, de notre figure entrent en contraction. Ces mouvements inaperçus de nous n'échappent pas aux sourds-muets.

Le Père Stockmans. La méthode orale permet au sourd-muet de penser comme nous pensons.

M. Claveau insiste sur les résultats remarquables donnés par la méthode orale.

M. Forchhammer parle des mouvements du visage dans la phonation.

M. Gallaudet explique ce que signifie exactement l'expression anglaise « a combined system ». Le terme est applicable à n'importe quelle combinaison de méthodes qui en met deux ou plus en usage dans le même établissement.

M. Metzger. On a beaucoup exagéré les difficultés de la méthode orale et maintenant on en exagère la facilité.

M. d'Ostrogradsky. C'est en effet une méthode très difficile.

M. Baguer. Nous sommes à peu près tous convaincus de la supériorité de la méthode orale, et nous devons maintenir les décisions du Congrès de Milan. M. Baguer lit ces résolutions et les vœux émis.

M. Fritz Bech. Tandis qu'on nous propose de voter : *vive la parole!* la section des sourds-muets siégeant à côté est en train de voter : *à bas la méthode orale pure!* Aussi propose-t-il de ne pas émettre de vœu.

M. Allen Fay donne lecture d'un vœu :

« Considérant que les enfants sourds-muets ne sont pas tous sur le même niveau d'aptitudes intellectuelles et physiques pour l'acquisition de la parole et de la lecture sur les lèvres,

« Le Congrès émet le vœu, que dans l'enseignement de ces enfants on ne doit pas se borner à l'application rigoureuse d'une seule méthode, mais qu'on doit choisir la méthode selon l'aptitude de l'élève et faire usage de tous les moyens qui peuvent contribuer au meilleur développement intellectuel et moral de chaque individu.

« Considérant la valeur de la parole et de la lecture sur les lèvres,

« Le Congrès émet le vœu qu'on doit enseigner la parole à tous les enfants sourds-muets quand ils entrent dans l'école et qu'on doit continuer cet enseignement pour tous ceux qui y réussissent. »

Ce vœu, mis aux voix, est repoussé.

L'Assemblée adopte le vœu émis par M. Baguer.

« Le Congrès,

« Considérant l'incontestable supériorité de la parole sur les signes pour rendre le sourd-muet à la société et lui donner une plus parfaite connaissance de la langue,

« Déclare maintenir les conclusions du Congrès de Milan et émet le vœu :

1° *Que les instituteurs et professeurs de sourds-muets portent leurs efforts vers l'établissement des livres scolaires et du matériel didactique nécessaires à l'enseignement des sourds-muets;*

2° *Que les livres et le matériel ainsi formés dans une école puissent être acquis à prix de revient par les autres écoles.* »

Plusieurs membres de la section des sourds-muets ayant fait demander que les deux sections (entendants et sourds-muets) se réunissent pour discuter leurs résolutions, le Président répond qu'il n'y a pas lieu de provoquer une réunion plénière, conformément à la décision prise antérieurement.

On aborde la question suivante :

Enseignement professionnel donné dans les écoles de sourds-muets. — Choix d'un

état qu'ils puissent exercer dans leur pays, et autant que possible, près de leurs parents.

M. Jenhot insiste sur la nécessité de donner un métier au sourd-muet; de là l'importance d'un enseignement professionnel.

MM. Nordin, d'Ostrogradsky, Claveau, parlent dans le même sens.

M. Gaston Bonnefoy. La question d'éducation chez le sourd-muet est primordiale, puisque chez lui l'intelligence existe et sommeille; c'est seulement par l'éducation qu'elle peut se développer. On peut affirmer que tous les sourds-muets en état de recevoir une éducation appropriée ne la reçoivent pas effectivement; les documents sont là pour le prouver. Il serait désirable que l'Assemblée émît un vœu relatif à cette éducation obligatoire.

Après une discussion entre MM. Claveau, le Père Stockmans, Bonnefoy, Grégoire, Ladreit de Lacharrière et Baguer, le Congrès adopte le vœu suivant, proposé par M. Baguer :

Que les pouvoirs publics des différents pays prennent les mesures nécessaires et fournissent les ressources suffisantes pour assurer, dès l'âge de scolarité, l'instruction primaire et professionnelle de tous les sourds-muets.

CINQUIÈME SÉANCE.

MERCREDI 8 AOÛT (MATIN).

Présidence de M. LADREIT DE LACHARRIÈRE,
assisté du Père STOKMANS et de M. DE BOUVIER.

Après la lecture du procès-verbal, M. Gallaudet regrette que dans la séance précédente le Congrès ait repoussé la proposition qui consistait à réunir les deux sections (entendants et sourds-muets) en une assemblée, pour discuter ensemble certaines questions.

M. Schwendt lit le travail suivant : *Les restes auditifs des sourds-muets peuvent-ils servir à leur apprendre à mieux parler?*

18 p. 100 des sourds-muets sont capables d'entendre la parole prononcée à voix haute à une distance plus ou moins grande de leur oreille. En utilisant les restes auditifs de ces demi-sourds, ceux-ci arrivent à mieux comprendre les paroles, et, dans quelques cas, à suivre une conversation. Le champ auditif du demi-sourd est souvent supérieur à celui des malades non sourds-muets qui peuvent fort bien suivre une conversation. Le contact des vrais sourds ne peut que gâter le langage des demi-sourds; il est donc nécessaire de séparer les demi-sourds de ceux qui n'entendent rien, comme le demande M. Bezold.

M. Saint-Hilaire a fait des recherches analogues et admet que 20 à 30 p. 100

des sourds-muets possèdent des restes auditifs. Il demande également la séparation des sourds et des demi-sourds qui doivent être instruits par des méthodes différentes. Il serait très utile de tenter cet essai. Il propose le vœu suivant :

« 1° Que dans tous les Instituts de sourds-muets, il soit créé, à titre d'essai, une ou plusieurs classes pour les sourds-muets qui, après examen par la série continue des sons, auront été reconnus comme possédant une capacité auditive suffisante. Si la chose est possible, ils seront aussi séparés pendant les récréations ;

« 2° Qu'une commission soit nommée pour centraliser les résultats et faire un rapport après une année d'expérience. »

Mlle Wagmeester. *Éducation auriculaire. — Enseignement auriculaire à voix nue sans le secours des cornets.*

Quel que soit le degré d'ouïe du sourd, on peut d'une manière efficace le développer progressivement : la meilleure méthode est uniquement celle de la voix nue.

M. de Bouvier dit avoir eu quelques résultats avec l'audigène Verrier. Il n'est pas pour la séparation des demi-sourds et des sourds.

M. Graham Bell dit qu'en Amérique 15 p. 100 des sourds-muets peuvent être éduqués par la méthode auriculaire.

Après une discussion entre MM. Schwendt, Ladreit de Lacharrière, Baguer, de Bouvier, le Père Stockmans, le Frère Narcisse, le Congrès émet le vœu :

Que par tous les moyens d'investigation, l'état du sourd-muet (et en particulier la surdité psychique) soit constaté à son entrée à l'institution.

Que des exercices spéciaux soient donnés, en dehors des cours ordinaires, à ceux qui ont conservé un certain degré d'audition.

M. Jousset avait émis une proposition analogue.

On aborde la question secondaire suivante :

Quels sont les meilleurs moyens d'articulation?

M. Forchhammer n'est pas un ennemi de la langue parlée et vient faire une démonstration d'articulation scientifique relative à l'articulation des voyelles.

Le Frère Méderic donne lecture d'une communication de l'abbé Meunier *sur l'application de la méthode graphique à l'éducation des sourds-muets.*

Discussion entre MM. Schwendt, le Frère Méderic, Claveau.

L'assemblée aborde la question suivante :

Faut-il se consacrer uniquement à l'articulation jusqu'au moment où tous les éléments du langage sont connus, ou faut-il, à mesure que les éléments acquis le permettront, enseigner les mots usuels renfermant des éléments et même de courtes phrases, afin de donner au sourd-muet, dès les premiers temps, l'occasion d'exprimer les idées qui sont d'un usage fréquent?

Lecture est faite d'un travail de Mlle WAGMEESTER sur cette question : il vaut mieux, à mesure que le développement se fait, intéresser l'enfant en lui faisant dire quelques mots d'une syllabe d'abord; ces exercices doivent être progressifs.

Il est donné lecture du travail : *Livres scolaires pour les sourds-muets*, par Mlle WAGMEESTER.

Les livres qui serviront aux sourds seront ceux qui entrent dans le domaine des entendants avec cette différence qu'ils devront être au-dessous de leur âge et renfermer de nombreuses illustrations.

M. JENHOT lit le travail suivant : *Les sourds-muets avant leur admission dans les écoles. — Écoles enfantines.* L'auteur conclut :

1° Qu'il devrait se trouver une classe préparatoire dans toutes les écoles.

2° Que l'on doit y recevoir les enfants au moins à l'âge de cinq ans.

3° Que l'instruction dans ces classes doit être donnée par des maîtresses tout à fait initiées à l'instruction des sourds-muets et à la méthode Frœbel.

4° Que cette instruction doit comprendre les leçons d'ordre, de maintien, de jeux, des exercices Frœbel, de gymnastique de parole, de lecture sur les lèvres.

M. LE PRÉSIDENT demande qu'on ne fixe pas à trois ans l'âge du commencement de l'éducation des sourds-muets, car l'enfant est encore trop jeune.

M. GRAHAM BELL communique, au nom de l'Association américaine qui a pour but d'enseigner la parole aux sourds-muets, les dernières statistiques.

M. GALLAUDET n'est pas tout à fait d'accord sur les chiffres donnés par M. Bell.

SIXIÈME SÉANCE.

MERCREDI 8 AOÛT (APRÈS MIDI).

PRÉSIDENCE DE M. LADREIT DE LACHARRIÈRE,
ASSISTÉ DE M. FERRERI ET DU FRÈRE MÉDÉRIC.

Le Père STOCKMANS lit un travail *sur l'assistance des sourds-muets : création de sociétés de patronages et de placement. — Création d'asiles et d'hospices. — Encouragement aux associations et aux sociétés coopératives.* Il conclut ainsi :

1. Pour chaque Institution de sourds-muets, il sera créé un Patronage qui aura pour attributions :

1° De diriger les familles pauvres dans la meilleure manière de commencer l'éducation des enfants sourds-muets;

2° De rechercher les sourds-muets en âge d'école, et d'aider les parents pour obtenir l'admission de leurs enfants dans un Institut spécial;

3° De protéger les sourds-muets au sortir de l'Institut, de leur trouver de l'ouvrage et les moyens de gagner honorablement leur vie;

4° De veiller sur eux, de leur donner des conseils, des encouragements, de sauvegarder leur intelligence et leur moralité, de leur venir en aide dans les diverses circonstances de la vie et, au besoin, de les rappeler au devoir;

5° De leur donner des secours en cas de maladie et de malheur; de les assister devant les tribunaux; de les aider dans l'administration et la garde de leurs biens, s'ils venaient à être menacés ou compromis;

6° Enfin, d'instituer dans les établissements des réunions périodiques pour les anciens élèves, destinées à conserver et à développer les bienfaits de l'éducation morale et religieuse qu'ils ont reçue.

M. Ferreri lit un travail sur le même sujet et arrive à des conclusions analogues.

M. Bonnefoy prend la parole à propos des patronages et propose des vœux au Congrès.

Après un échange d'idées entre M. Grégoire, le Père Stockmans, MM. Bonnefoy, Ladreit de Lacharrière, de Bouvier et Baguer, M. Baguer soumet le vœu suivant :

Le Congrès, émet le vœu.

1° *Que des ateliers d'apprentissage professionnel et un patronage pour le placement des anciens élèves soient annexés à chaque établissement;*

2° *Que la bienfaisance privée et les pouvoirs publics encouragent sous toutes les formes l'établissement des ateliers professionnels et des patronages de placement destinés aux sourds-muets.*

Ce vœu est adopté à l'unanimité.

On aborde la question suivante :

Quels progrès ont été réalisés dans les institutions, depuis les derniers Congrès, en vue de l'amélioration du sort des sourds-muets? — Quelles œuvres ont été fondées, depuis lors, dans ce but?

M. Ferreri. Malheureusement on ne peut enregistrer aucun progrès pratique.

On passe à la question suivante :

Est-il à souhaiter qu'une collaboration entre les médecins et les maîtres soit établie dans les écoles des sourds-muets plus intime qu'elle ne l'a été jusqu'à présent?

M. Ferreri combat l'idée préconçue que les éducateurs sont les adversaires des médecins. Les médecins et les éducateurs ne doivent pas être séparés.

M. Baguer propose le vœu suivant :

Le Congrès, émet le vœu :

Que la science médicale et la pédagogie, les médecins et les instituteurs se prêtent un mutuel appui pour continuer l'étude des perfectionnements dont peut être susceptible l'éducation physique, intellectuelle et professionnelle des sourds-muets.

Le Congrès adopte le vœu à l'unanimité.

On aborde la question de *statistique des sourds-muets dans les différents pays.*

M. le docteur Costiniu lit un travail sur l'état de cette question en Roumanie.

MM. Saint-Hilaire, Costiniu, de Bouvier, Metzger, Ladreit de Lacharrière parlent sur cette question.

M. Ladreit de Lacharrière demande de nommer Mme Renard-Puissant secrétaire en remplacement de M. Meissonnier qui n'a pu assister au Congrès.

Cette proposition est acceptée.

M. d'Ostrogradsky communique le travail suivant :

De la préparation des maîtres pour les enfants sourds-muets.

M. Ladreit de Lacharrière remercie le Congrès de l'avoir nommé président.

M. de Bouvier se fait l'interprète des membres du Congrès pour remercier le Président de la manière dont il a dirigé les discussions et les travaux.

M. le Président demande à la Section, au moment de clore ses travaux, de se réunir dans la salle réservée à la Section des sourds-muets pour lui apporter l'assurance de ses sentiments de sollicitude et de dévouement. — Dans cette réunion, M. Ladreit de Lacharrière, en exprimant ses vœux pour le succès du Congrès, proclame l'union qui n'a jamais cessé d'exister entre les deux sections.

B. **Section des sourds-muets.**

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES,

PAR M. HENRI GAILLARD,

SECRÉTAIRE DU COMITÉ DU PROGRAMME DE LA SECTION DES SOURDS-MUETS.

PREMIÈRE SÉANCE.

LUNDI 6 AOÛT (MATIN).

M. Dusuzeau, président, présente les excuses de MM. R. Dresse et Hardy, de Liège; Maglioni, de Gênes; Magnin, de Belfast; Zunghauss, de Stuttgard; Göpfert, de Leipzig; von Haase, de Dresde; Lars Hawstadt, de Christiania; Geffroy, de Meaux.

Lecture est donnée des télégrammes reçus de l'*Union des sourds-muets de Co-*

penhague; de M. Westhing, d'Helsingfors; du *Taubstummen-Verein*, de Hanovre; de l'*Union des sourdes-muettes*, de Stockolm, qui font les meilleurs vœux pour le succès du Congrès et qui demandent que le langage des signes ne soit pas exclu de l'enseignement des sourds-muets.

Il est procédé à l'élection du bureau du Congrès.

Les candidats à la présidence sont MM. Dusuzeau, Cochefer, Capon, Genis, Vendrevert.

Après pointage, on constate qu'il y a 148 congressistes présents sur 230 inscrits.

M. Gaillard fait observer qu'il suffirait de voter par assis et levé.

Il demande que les membres de la Commission d'organisation soient maintenus chacun dans les fonctions qu'ils ont si bien remplies pendant deux ans, car, s'ils ont été à la peine, il est juste qu'ils soient à l'honneur, d'autant qu'ils sont mieux au courant des questions qui vont être agitées.

M. Olivier émet le vœu qu'on maintienne le bureau, à l'exception du président de la Commission, et que le président du Congrès soit choisi parmi les sourds-muets de province. «M. Capon notamment, dit-il, est, par sa situation, tout désigné pour remplir dignement ces importantes fonctions.»

MM. Neubauer, de Stuttgart; et Birnbaum, de Hanovre protestent contre cette motion. Ils demandent le maintien du bureau.

M. Dusuzeau réclame le scrutin secret. La majorité se rangeant à son avis, il est immédiatement procédé au vote.

Ont obtenu :

MM. Dusuzeau	62 voix.
Capon	38
Cochefer	20
Genis	11
Vendrevert	6
Mercier	2
Bulletins blancs	9

Il n'y a pas de majorité absolue, mais il est décidé que la majorité relative suffit, et M. Dusuzeau ayant obtenu la majorité est, au milieu d'applaudissements prolongés, proclamé président du Congrès.

Il remercie et demande que chacun contribue à lui faciliter sa tâche par la stricte observation du règlement.

Les autres membres du bureau sont maintenus par acclamations :

MM. Émile Mercier, vice-président; — Henri Jeanvoine, secrétaire général; — Henri Desmarest, trésorier.

Il n'y a pas à statuer pour M. Henri Gaillard, qui par ses fonctions de secrétaire du programme, la connaissance profonde qu'il a de toutes les questions et de tous les congressistes, la part immense qu'il a prise à l'organisation du Congrès et de ses annexes, est tenu de suivre le Congrès jusqu'à son résultat définitif.

Il est ensuite procédé à l'élection de présidents d'honneur sourds-muets étrangers. Sont nommés :

Pour la section d'Allemagne : MM. Rumpf, de Berlin; — Watzulik, d'Altenburg;

Pour la section d'Autriche-Hongrie : MM. Toiffl, de Vienne; — Wondrowitz, de Prague;

Pour la section d'Italie : M. Micheloni, de Rome;

Pour la section suisse : M. Salzgeber, de Genève;

Pour la section des États-Unis : M. Sheridan, de New-York;

Pour la section de Suède : M. Gerhard Titze, de Karlskrona;

Pour la section de Norvège : M. Carl Werner, de Christiana;

Pour la section de Danemark : M. Carl Becker, de Copenhague;

Pour la section russe : M. J. Hirn, d'Helsingfors (Finlande).

La séance est levée à midi.

DEUXIÈME SÉANCE.

LUNDI 6 AOUT (APRÈS MIDI).

La séance est ouverte à 2 heures sous la présidence de M. Dusuzeau.

M. le Président donne lecture des télégrammes de M. Eugène Sutermeister, de Berne, et du *Taubstummen Club*, de Pforzheim, qui apportent leurs meilleurs vœux pour le succès du Congrès et leurs regrets de ne pouvoir y assister.

M. Micheloni, de Rome, propose de nommer le Rév. Thomas Gallaudet président d'honneur du Congrès. Cette proposition est adoptée par acclamations.

M. le Président donne communication d'une proposition de M. Mauduit et de plusieurs de ses collègues tendant à ce qu'on discute immédiatement les questions d'intérêt général (*hospices, transfert au Ministère de l'instruction publique, création d'écoles régionales*), qu'on vote d'urgence et que les questions de méthode soient reléguées en dernier lieu.

Cette proposition, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité. Mais M. Gaillard fait observer qu'on ne peut pas intervertir l'ordre du programme; que toutes les questions qui y sont indiquées ont un caractère d'urgence et sont très importantes; qu'il est inadmissible qu'on vote des résolutions sans débat préalable. Le moment logique des résolutions est la séance de clôture, après que toutes les questions auront été discutées, étudiées et mûries. M. Gaillard préfère donc que l'assemblée souligne par son vote l'importance des questions indiquées par M. Mauduit, mais que l'ordre du jour soit observé. (*Adopté.*)

M. Watzulik, d'Altenburg, est invité à faire la lecture de son mémoire ayant pour titre : *Résultat de l'éducation des sourds-muets dans les écoles à la base des méthodes de l'enseignement usitées jusqu'à présent.*

Ce mémoire provoque une discussion à laquelle prennent part MM. Mathes, de Königsberg ; Rumpf, de Berlin ; Micheloni, de Rome ; Birnbaum, de Hanovre ; Émile Mercier, d'Épernay, et R. de Contenson, de Lyon. Tous appuient les idées de M. Watzulik.

M. Vendrevert, de Marseille, donne lecture de son mémoire sur *La création d'ateliers dans les institutions.*

Il s'ensuit une discussion à laquelle prennent part MM. Mathes, de Königsberg ; Watzulik, d'Altenburg ; Née, de Paris. Aucun ne partage l'opinion de M. Vendrevert.

M. Balestra, de Marseille, et M. Bertrand, de Paris, critiquent la proposition de M. Vendrevert et demandent qu'elle soit rejetée au moment du vote.

M. René Hirsch, de Paris, est invité à lire son mémoire sur *Les artistes sourds-muets.* Ce mémoire est approuvé sans réserve.

C'est le tour de M. Périno, de Cannes, qui vient mimer son mémoire sur *La façon de s'habituer à la grammaire française et à la prononciation.*

Les vœux émis par M. Périno n'étant pas suffisamment élucidés, le Congrès les étudiera au moment du vote des propositions.

Un certain nombre de mémoires dont les auteurs ne sont pas présents à la séance sont réservés. Ils paraîtront au volume.

L'ordre du jour étant épuisé, M. Dusuzeau lève la séance à 5 heures.

TROISIÈME SÉANCE.

MARDI 7 AOÛT (MATIN).

La séance est ouverte à 9 heures.

M. Dusuzeau, président, procède au dépouillement de la correspondance et fait la lecture des lettres de MM. Julius Zellinger, official du Gouvernement et président de l'Association des sourds-muets ; Nadrieja, de Léopol ; Straby, de Berresfordroad ; Steinthal, de Berlin, qui envoient leurs compliments au Congrès et leurs vœux pour l'obtention de bons résultats.

M. le Président donne également communication des télégrammes reçus de l'*Association des sourds-muets de Stockholm*, de l'*Assistance nationale des sourds-muets de Budapest*, de M. Krieger, de Stuttgart, qui expriment les mêmes sentiments.

L'ordre du jour appelle la lecture du mémoire de M. Victor Lagier, de Saint-Hippolyte-du-Fort, sur *la création d'un collège national de sourds-muets* à l'instar de celui qui existe à Washington et que dirige avec tant de compé-

tence M. Edward Gallaudet. M. Lagier ne connaissant pas le langage des signes, son mémoire est mimé par M. René Desperriers. La proposition de M. Victor Lagier est adoptée à l'unanimité.

M. Edward Gallaudet félicite M. Lagier et demande que la méthode mixte soit employée dans le collège dont ce dernier revendique la création.

M. T. F. Fox, de New-York, empêché de venir au Congrès, a chargé M. Alexander, également de New-York, de faire la lecture de son mémoire sur *L'éducation supérieure des sourds-muets.*

M. E. Gallaudet remercie M. Alexander d'avoir si bien rappelé la mémoire de son père et fait l'historique du collège de Washington depuis sa fondation.
L'orateur est l'objet d'applaudissements frénétiques, et le Congrès revendique que l'éducation supérieure soit donnée dans chaque pays dans un collège national créé sur le modèle de celui existant à Washington.

M. Dudley Webster George, de Jacksonville, étant absent, M. le Rév. Gallaudet s'offre pour faire la lecture du mémoire qu'il a envoyé et qui a pour titre : *Les sourds-muets comme professeurs de sourds-muets.*

M. René Desperriers lui succède et parle dans le même sens. Son mémoire a pour titre : *Utilité des professeurs sourds-muets.*

Il s'ensuit une discussion à laquelle prennent part MM. Watzulik, d'Altenburg; Becker, de Copenhague, et Micheloni, de Rome. Tous reconnaissent que l'utilité des sourds-muets comme professeurs est incontestable et protestent contre leur renvoi des écoles par suite de l'introduction de l'orale pure.

M. Mauduit, de Paris, invité à lire son mémoire sur *Les sourds-muets et la méthode orale*, n'en dit que quelques extraits; mais il est vigoureusement combattu lorsqu'il préconise l'orale pure comme seul moyen d'enseignement et qu'il avance que le sourd-muet n'a pas les aptitudes nécessaires pour être professeur.

MM. F. Aymard, Eug. Née, René Hirsch, de Paris; Rumpf, de Berlin, défendent la capacité des sourds-muets comme professeurs et parlent en faveur du système combiné.

M. Émile Mercier, vice-président, remplace M. Dusuzeau au fauteuil de la présidence.

M. Dusuzeau tient à répondre à M. Mauduit. En ce qui concerne les inaptitudes des sourds-muets à être professeurs, M. Dusuzeau n'a pas de peine à démontrer à M. Mauduit son erreur. Il dit que les professeurs sourds-muets Berthier, Chambellan, Dubois, Pélissier, etc., pour ne citer que ceux ayant été à l'école de Paris, étaient doués de remarquables aptitudes et qu'ils ont formé de bons élèves qui, à leur tour, sont devenus professeurs; que lui-même est devenu bachelier ès sciences, grâce aux signes et à ses professeurs sourds-muets le poète Pélissier, Berthier, qui fut de la Société des gens de lettres et de l'Institut historique et fut fait chevalier de la Légion d'honneur sous la seconde République. M. le Président cite le cas du remarquable écrivain sourd-muet Joachim Ligot, qui faillit être renvoyé de l'Institution de

Paris comme étant trop arriéré. Grâce à l'intermédiaire de Ferdinand Berthier, il resta. Et le professeur sourd-muet fit tant et si bien que l'intelligence engourdie de Ligot se développa à la grande stupéfaction du directeur d'alors, le seul qui fut de la carrière, M. Léon Vaïsse. (*Applaudissements.*)

Avant de lever la séance, M. le Président lit une lettre de M. Alexander, par laquelle ce dernier fait cadeau à l'Association des sourds-muets de Paris d'un tableau peint par lui-même et représentant les traits de Hopkins Thomas Gallaudet, fondateur de l'enseignement des sourds-muets en Amérique.

Le voile qui recouvrait le tableau est découvert, et des remerciements chaleureux partent de tous les bancs. Les fils de Gallaudet, le Révérend Thomas et Edward Miner, fondateur du Collège national de Washington, remercient particulièrement le jeune artiste et l'Association de Paris du témoignage de vénération qui sera voué à la mémoire de leur père.

La séance est levée à midi.

QUATRIÈME SÉANCE.

MARDI 7 AOÛT (APRÈS MIDI).

La séance est ouverte à 2 heures.

M. Émile Mercier demande la parole. Il reprend la discussion du mémoire de M. Mauduit. Il dit, notamment, que ce dernier a commis une grave erreur en déclarant les sourds-muets incapables d'enseigner. Il proteste avec énergie et demande au Congrès de s'associer à ses protestations. (*Applaudissements prolongés.*)

Le Frère Roch appuie M. Émile Mercier et dit : « Qui ne connaît le succès de certains professeurs sourds-muets, par exemple de M. Dusuzeau, notre président, dont j'ai eu l'honneur d'être l'élève? S'il m'était permis de parler de moi, je dirais que je suis moi-même professeur depuis vingt-cinq ans, soit de sourds-muets, soit d'entendants-parlants. Ceci prouve au moins que, dans certains milieux, l'on sait, à l'occasion, rendre justice à nos frères d'infortune. »

M. Dusuzeau, ému, remercie des témoignages de reconnaissance qui lui sont manifestés.

M. F. Aymard, de Bordeaux, parle dans le même sens que le Frère Roch.

L'ordre du jour appelle la lecture du mémoire de M. L. Neubauer, de Stuttgart, sur *les aberrations de la méthode orale en Allemagne et en Autriche.*

Prennent part à la discussion MM. Watzulik, Rumpf et Matthes.

Avant la lecture du mémoire de M. Guerra, de Naples, par M. Gioda, de Turin, sur *la méthode orale au point de vue italien*, M. Micheloni communique

une lettre de M. Croci, de Rome, appuyant les revendications de tous les sourds-muets et transmettant au Congrès ses meilleurs vœux de succès.

M. G. Titze, de Karlskrona, vient lire son mémoire sur *la méthode combinée suédoise.*

M. Gaillard, de Paris, lit son travail sur *la vraie méthode.*

M. Émile Mercier remplace M. Dusuzeau au fauteuil de la présidence.

C'est le tour de M. Dusuzeau qui vient parler sur la *méthode orale et la méthode des signes.* Ce mémoire est mimé avec tant d'éloquence que les entendants qui sont dans la salle, journalistes ou membres de la première section, le suivent avidement des yeux et ne peuvent se défendre d'applaudir de concert avec les sourds-muets.

M. Micheloni approuve sans réserve M. Dusuzeau. Il propose de faire une pétition aux membres de la section des entendants pour leur demander séance tenante de voter avec nous pour le rétablissement de la méthode mixte. (*Applaudissements.*)

M. Bertrand saisit l'occasion pour protester contre la séparation des sourds-muets et des entendants et dit que c'est de la discussion spontanée que jaillirait la lumière. (*Applaudissements sur un grand nombre de bancs.*)

M. Gaillard répond à M. Bertrand qu'il serait plus convenable aux sourds-muets d'accepter les choses telles qu'elles sont. Au début de la constitution du Comité d'organisation par la Commission supérieure du Congrès, il a demandé qu'il n'y ait pas deux sections, mais un seul Congrès de sourds-muets et d'entendants discutant en commun, votant de même. M. Gariel, délégué principal des Congrès, était de son avis et préférait que le Congrès fût plutôt divisé en deux sections : l'une s'occupant de l'enseignement avec congressistes entendants et sourds-muets compétents; l'autre d'assistance et de placement, avec un bureau unique d'entendants-parlants et de sourds-muets pour l'ensemble du Congrès. Mais cette solution, la seule logique et rationnelle, ne fut pas acceptée par la section des entendants qui objecta l'impossibilité de tenir de longues séances, la confusion qui résulterait de la lecture d'un mémoire par un entendant et de sa traduction par un sourd-muet, et réciproquement de la lecture à haute voix du mémoire d'un sourd-muet par un entendant pendant que celui-ci le traduirait. A cette époque, M. Gaillard voulait passer outre, pensant que cette difficulté n'était pas insurmontable. Puis, il proposa que les résolutions votées par les deux sections fussent soumises en fin de compte à un vote définitif des deux sections réunies en assemblée générale de clôture. M. le docteur Ladreit de Lacharrière n'accepta pas cette solution. Et le Comité de la section des sourds-muets, réuni pour statuer, décida, sur la proposition de M. Cochefer, président de la Fédération, appuyé par M. Dusuzeau, qu'il était nécessaire de s'accorder avec la section des entendants afin de ne pas faire avorter le Congrès. M. Gaillard ne comprend donc pas que certains membres du Comité se déjugent ainsi alors que c'est le moment de faire preuve de sagesse et de patience.

MM. Rumpf, de Berlin; Toifl de Vienne; Becker, de Copenhague, recommandent la modération.

M. Watzulik approuve ceux qui voudraient la discussion avec les entendants, mais il reconnaît que ce n'est pas possible. Nous ne devons pas les forcer, comme ils ne doivent pas nous forcer. Qu'ils acceptent ou non nos idées, qu'importe. C'est à nous agir, et notre action sera bien mieux efficace si nous laissons les professeurs qui refusent de reconnaître leurs erreurs et si nous nous adressons aux pouvoirs publics, et surtout à la presse, en lui envoyant fréquemment soit des articles, soit des communications. C'est sur l'opinion publique qu'il faut frapper.

M. Neubauer, de Stuttgart, appuie M. Watzulik.

M. Henri Gaillard dit que M. Watzulik a indiqué le seul moyen raisonnable, celui dont il s'est toujours servi. Mais, pour donner satisfaction aux vœux de la majorité, il vient de prier M. l'abbé Jacoutot, directeur de l'institution de Strasbourg, de proposer à l'assemblée voisine de venir à la séance de clôture voter les résolutions avec nous. La réponse sera communiquée demain matin.

M. Dusuzeau, président, clôt l'incident en disant qu'après le vote des résolutions, satisfaction pourra être donnée aux sourds-muets; qu'en tout cas les votes des deux sections seront soumis au ministère qui jugera. Si la méthode orale triomphe, la méthode des signes triomphera aussi et ne disparaîtra jamais.

M. Graff ne partage pas l'avis de M. Dusuzeau. Il demande que les votes des deux sections soient combinés.

Le Frère Roch vient dire que si la section des entendants laisse aux sourds-muets leur liberté d'action, ceux-ci doivent leur laisser la leur. Ce n'est pas en poussant les choses à l'extrême que nous réussirons.

M. Capon, directeur de l'institution d'Elbeuf, vient dire qu'ayant été affligé d'un deuil cruel récent, il n'a pas eu le temps de préparer quelque chose. Il démontre la capacité des professeurs sourds-muets pour enseigner, même par l'orale pure. Puis, faisant allusion à l'incident soulevé par M. Bertrand, il en exprime ses regrets. Il conseille la modération. Puis il descend de la tribune et se retire au milieu des marques de sympathie du Congrès.

M. Bertrand affirme qu'il a pour tous les sourds-muets l'affection la plus sincère et qu'il ne peut contenir son indignation quand elle est fondée sur des motifs sérieux, mais qu'il sait être correct en toute circonstance.

M. Cochefer étant empêché de venir à la séance, son mémoire : *Utilité de la parole chez les sourds-muets. Transfert des écoles nationales au Ministère de l'instruction publique. Choix des directeurs desdites écoles parmi les professeurs de carrière*, est lu par M. H. Gaillard.

Puis, c'est le mémoire de M. Douard, de Marseille, *sur le transfert des écoles de sourds-muets au Ministère de l'instruction publique*, qui est encore lu par M. H. Gaillard.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président déclare la séance levée à 5 heures.

CINQUIÈME SÉANCE.

MERCREDI 8 AOÛT (MATIN).

La séance est ouverte à 9 heures.

M. Henri JEANVOINE, secrétaire général, fait la lecture des procès-verbaux des 6 et 7 août. Ces procès-verbaux sont adoptés sans observations.

M. LE PRÉSIDENT rappelle les divers incidents de la veille et invite tout le monde à être calme, autrement tant de peine et de fatigue n'auront aucun résultat. Il donne communication de la réponse de M. le docteur LADREIT DE LACHARRIÈRE, ainsi conçue :

« Mon cher collègue,

« Tout en étant très sensible à votre aimable proposition, la section des entendants pense qu'elle ne pourra pas épuiser son programme; et qu'il lui est impossible de faire une réunion plénière.

« Votre dévoué,

« Dr LADREIT DE LACHARRIÈRE. »

M. Édward GALLAUDET, membre de la section des entendants, dit qu'il reviendra à la charge. Il déclare que, s'il est dans la minorité dans sa propre section, il est dans la majorité dans notre section. Il proclamera le droit des sourds-muets à faire entendre leurs revendications. Il dépose un projet de résolution qui est immédiatement couvert de signatures et qui sera proposé par lui dans l'autre section.

M. GAILLARD dit que la lettre de M. Ladreit confirme ce qu'il a affirmé la veille. Mais il n'y a pas de quoi se décourager ni de s'exaspérer. Sa conviction à lui est que les résolutions de la section des sourds-muets ne resteront pas sans résultats, d'autant que nous ne différons pas absolument d'idées avec l'autre section. Il faut, comme le proposait M. Watzulik, agir sur l'opinion. M. Gaillard propose que nos résolutions soient répandues sous forme de cahiers. (*Assentiment.*) Il demande que la séance soit suspendue à 11 heures, afin de nommer une commission des résolutions et que cette commission fonctionne immédiatement. (*Assentiment.*)

Lecture est donnée des lettres de M. le pasteur BLINDORS, de Gorlitz; de M. VON MOERDER, directeur de l'Institut de l'impératrice Marie, à Saint-Pétersbourg, présentant leurs meilleurs vœux.

L'ordre du jour appelle le mémoire sur *les sourds-muets et la religion*, qui est lu par M. Henri JEANVOINE, en l'absence de son auteur M. CAUTELEUX, empêché de venir.

M. Victor Lagier, s'excusant de ne pas connaître le langage des signes, confie son mémoire : *Considérations sur les sourds-muets protestants et l'institution de Saint-Hippolyte-du-Fort*, à M. René Hirsch qui en fait la lecture.

Le Frère Roch, afin de respecter les convictions de chacun, émet le vœu que le Congrès ne s'occupe pas de choses de religion.

M. Vidal, de Toulouse, qui prend à partie la congrégation des Frères de Saint-Gabriel, est rappelé à l'ordre.

M. le Président regrette que ces questions religieuses aient été inscrites à l'ordre du jour. M. le Secrétaire du programme répond que le règlement des Congrès défend aux Congrès de s'occuper de religion; mais, en l'espèce, il s'agissait de l'enseignement de la religion, d'œuvres religieuses qui ont une portée sociale. Il ne pouvait pas refuser, d'autant que ce sont les sections américaines et anglaises qui les ont proposées.

M. Pilet, de Rouen, fait la lecture de son mémoire sur les *Sociétés de sourds-muets en France.*

Sur la proposition de M. Gaillard, secrétaire du programme, des félicitations lui sont adressées pour le remarquable travail qu'il a présenté.

M. Vendrevert, de Marseille, fait la lecture du mémoire de M. Martinon, ce dernier s'excusant de n'être pas un orateur mimique. Ce mémoire a pour titre : *Encouragement aux sociétés françaises.*

M. Eugène Née, de Paris, fait la lecture de son rapport *sur les sourds-muets hors des écoles et dans la société.*

M. Gaillard fait la lecture du rapport de M. Henri Desmarest : *De l'utilité pour les sourds-muets d'entrer dans les sociétés d'entendants.*

A ce moment, la discussion est interrompue pour la nomination des membres de la commission des résolutions. Seront membres de droit : le bureau, la commission d'organisation, les présidents des sections étrangères. M. Gaillard propose d'y ajouter les délégués sourds-muets des départements et des municipalités.

La commission est ainsi composée :

Le bureau, — la commission d'organisation, — les présidents des sections étrangères; — M. Genis, président du Conseil d'administration de la Société d'appui fraternel des sourds-muets de France; — M. Née, rédacteur au *Journal des sourds-muets;* — M. Olivier, délégué de l'Association amicale des sourds-muets de la Champagne; — MM. Vidal, délégué de la ville de Toulouse; — Lagier, délégué du Conseil général du Gard; — Cherprenet, délégué du Conseil général de la Haute-Garonne; — Balestra, délégué de la ville de Marseille; — Cavelier, délégué de la ville de Rouen; — Périno, délégué de la ville de Cannes; — Vendrevert, délégué du Conseil général des Bouches-du-Rhône.

La séance est levée à 11 heures. La commission des résolutions reste pour délibérer et rédiger les résolutions. Elle se sépare à midi et demi.

SIXIÈME SÉANCE.

MERCREDI 8 AOÛT (APRÈS MIDI).

La séance est ouverte à 1 h. 1/2.

M. le Président donne lecture de lettres de l'Association des sourds-muets de Zurich, de l'Association Saint-François-de-Sales des sourds-muets de Prague; de MM. Raimondo, de Naples; Vitorici, de Bari; Salvator de Falco, de Naples; de la Société de secours mutuels des sourds-muets de Gênes; MM. Amalfitano, de Naples; Pasquale La Caneur, instituteur à Naples; Cirillo, professeur à Naples; du Cercle des sourds-muets, de Turin. La plupart de ces lettres offrant un grand intérêt puisqu'elles émanent des sourds-muets italiens, les victimes immédiates des résolutions votées au Congrès de Milan en 1880, seront traduites et publiées aux annexes du volume.

M. Vendrevert annonce que M. Bolentin a abandonné son projet de rédiger un mémoire sur *l'utilité de la création d'un asile de sourds-muets à Marseille* depuis qu'il a reconnu que le seul endroit favorable pour cet asile, c'est l'ancien établissement Forestier à Lyon, établissement qu'on a consacré à une œuvre différente des intentions du donateur.

M. Genis fait la lecture de son mémoire : *Maison de retraites pour sourds-muets.*

Ce remarquable mémoire est salué par des applaudissements prolongés.

M. Jeanvoine dit que M. Émile Mercier s'est depuis longtemps emparé du projet de fonder une maison où seraient admis tous les sourds-muets français âgés et incapables de travailler mais, que n'ayant pas rencontré l'appui qu'il attendait des présidents de sociétés, il choisira un moment plus propice pour faire reparaître la question sur le tapis.

M. Née dit que l'État, les départements et les communes pourraient s'intéresser à une aussi utile création.

M. Olivier rappelle que l'évêché de Soissons avait offert les vastes bâtiments de l'institution de Saint-Médard et dit qu'il n'y aurait plus que des fonds à trouver.

M. Gallaudet parle du «home» des États-Unis, de ses débuts difficiles et enfin de sa prospérité actuelle.

M. Graff vient faire la lecture de son mémoire : *Le sourd-muet à l'atelier et la difficulté de son admission.*

M. Eymard fait la lecture de son mémoire : *Les sourds-muets et la vie morale.*

M. Micheloni annonce que son rapport sur *le mariage pour les sourds-muets des deux sexes par rapport à leur condition physique et à leur éducation morale* est renvoyé à un prochain congrès, le temps lui ayant manqué pour le faire.

M. Henri Jeanvoine, d'Épernay, fait la lecture de son mémoire : *Les sourds-muets devant la loi.*

M. Micheloni déclare qu'il n'a rien à dire, ses idées étant conformes à celles de M. Jeanvoine.

M. J. Hirn, d'Helsingfors, fait lecture d'une motion faisant partie des résolutions.

M. Bertrand, de Rouen, fait lecture de son mémoire : *Sur les sourds-muets en général.*

M. Aymard, d'Allemans-du-Dropt, mime une étude ayant pour titre : *Situation sociale des sourds-muets en France. Préparation nécessaire à la vie sociale.*

M. Cochefer, président de la Fédération, dit qu'il n'a rien compris à la séance d'ouverture à laquelle il était présent. Il dit qu'on aurait dû, dès l'ouverture des débats, voter la proposition Mauduit et la soumettre au vote de la section des entendants. La séparation des deux sections lui semble inexplicable et il proteste contre cette séparation. (*Applaudissements.*) Il pense que les entendants étant très satisfaits du Congrès, c'est qu'ils sont heureux de cette séparation qui équivaut pour nous à un abandon dédaigneux. C'est comme si nous nous agitions dans le vide. Il est persuadé que nos revendications resteront sans écho et que les pouvoirs publics n'écouteront que les desiderata exprimés par la section des entendants. Selon lui, les sourds-muets ne réussiront que lorsqu'ils seront disciplinés et seront tous d'accord sous la conduite d'un chef. Puis, il refait une partie de la lecture de son mémoire dont M. Gaillard a donné connaissance la veille.

M. Micheloni, de Rome, exprime des idées différentes de celles de M. Cochefer.

Sur la proposition du Secrétaire du programme et vu l'heure avancée, et avec le consentement de leurs auteurs présents, un certain nombre de mémoires ne seront pas lus en séance, mais publiés au volume.

M. Thomas Sheridan, de Faribault (Minnesota), vient lire le mémoire de M. Olof Hanson sur le *Volta-Bureau* de Washington.

M. Carl Becker, délégué du gouvernement danois, lit deux mémoires intéressants.

L'ordre du jour étant épuisé, il est procédé au vote des résolutions.

Ces résolutions sont adoptées en grande partie. Seule la résolution de M. Périno est rejetée.

Voici les résolutions définitivement adoptées :

PREMIÈRE RÉSOLUTION.

(Proposition GALLAUDET et tous les délégués étrangers.)

Le Congrès,

Considérant que les enfants sourds-muets ne sont pas tous sur le même

niveau d'aptitudes intellectuelles et physiques pour l'acquisition de la parole et de la lecture sur les lèvres,

Émet le vœu que dans l'enseignement de ces enfants on ne doit pas se borner à l'application rigoureuse d'une seule méthode, mais qu'on doit choisir la méthode selon l'aptitude de l'élève et faire usage de tous les moyens qui peuvent contribuer au meilleur développement intellectuel et moral de chaque individu;

Le Congrès,

Considérant la valeur de la parole et de la lecture sur les lèvres,

Émet le vœu qu'on doit enseigner la parole à tous les enfants sourds-muets quand ils entrent dans l'école et qu'on doit continuer cet enseignement pour tous ceux qui y réussissent, et employer la mimique pour ceux qui n'y réussissent pas.

DEUXIÈME RÉSOLUTION.

(Proposition Ernest DUSUZEAU.)

Considérant l'insuffisance de la méthode orale pure, tout en en reconnaissant l'utilité,

Le Congrès émet le vœu que la méthode orale et la méthode mimique soient combinées et que, par conséquent, la méthode mixte soit rétablie.

TROISIÈME RÉSOLUTION.

(Proposition Henri GAILLARD.)

Le Congrès des sourds-muets *admet l'utilité de la méthode orale pure,*

Mais réclame l'application du système combiné comme seul moyen de perfectionner l'instruction des sourds-muets, même avec la méthode orale.

QUATRIÈME RÉSOLUTION.

(Proposition Henri JEANVOINE.)

Le Congrès émet le vœu :

A. Au point de vue intellectuel et professionnel.

1° *Que l'instruction soit, comme pour les entendants, rendue obligatoire et gratuite pour tous les sourds-muets à partir de l'âge de 8 ans;*

2° *Que l'enseignement professionnel soit donné parallèlement à l'enseignement intellectuel, car, pour la généralité des sourds-muets, leur gagne-pain dépend plus de leurs capacités manuelles que de leurs capacités intellectuelles;*

3° *Que les sourds-muets reconnus inaptes à recevoir l'instruction de la méthode orale soient instruits par la méthode de l'abbé de l'Épée, c'est-à-dire la mimique et l'écriture, et que cet enseignement soit confié à des maîtres sourds-muets, lesquels, par leur infirmité, sont plus en état que des maîtres entendants de s'assimiler à leurs élèves;*

4° *Que des écoles secondaires et supérieures soient établies pour y admettre les*

sourds-muets d'élite capables de fournir une carrière dans les sciences, les lettres et les arts;

5° *Que l'instruction religieuse ne soit jamais ôtée du programme d'éducation des sourds-muets, car si un homme pouvait plus qu'un autre avoir besoin de la connaissance de Dieu et de la religion, ce serait le sourd-muet.*

B. **Au point de vue social.**

1° *Que toujours et partout les sourds-muets soient traités comme les autres citoyens; que, par conséquent, les portes des administrations soient ouvertes aux sourds-muets suivant leurs capacités et qu'ils soient admis aux emplois civils à leur portée;*

2° *Que des asiles soient créés pour recueillir tous les sourds-muets invalides et incapables de subvenir aux besoins de leur existence.*

CINQUIÈME RÉSOLUTION.

(Proposition René DESPERRIERS.)

Le Congrès

Émet le vœu que les sourds-muets soient toujours appelés à la carrière de professeurs de sourds-muets, surtout lorsqu'ils ont des aptitudes accrues encore par leur sympathie pour leurs propres frères.

SIXIÈME RÉSOLUTION.

(Proposition René HIRSCH.)

Le Congrès

Émet le vœu que les sciences d'art soient enseignées dans toutes les écoles de sourds-muets de France et que des cours soient établis par des professeurs artistes sourds-muets ou entendants-parlants connaissant les sourds-muets et pouvant correspondre avec eux.

SEPTIÈME RÉSOLUTION.

(Proposition Victor LAGIER.)

Le Congrès

Demande la création, en France, d'un établissement d'instruction supérieure où seront envoyés les meilleurs élèves des écoles ordinaires capables de se destiner avec fruit vers les carrières libérales.

HUITIÈME RÉSOLUTION.

(Proposition COCHEFER.)

1° Le Congrès, reconnaissant l'utilité de la méthode orale, *vote son maintien pour l'enseignement général des sourds-muets, mais demande qu'il soit tenu compte de certaines catégories pour lesquelles l'enseignement par les signes est tout indiqué;*

2° Le Congrès, considérant que les sourds-muets sont des citoyens comme les autres;

Considérant qu'ils ont droit d'être traités comme les entendants-parlants et

de prétendre comme eux aux bienfaits de l'assistance que la patrie procure à tous ses enfants par l'instruction et l'éducation;

Considérant que l'organisation actuelle de leurs écoles est défectueuse et ne répond pas au plan tracé par la Convention nationale de 1793;

Considérant que ces écoles ne produiront tous leurs fruits que lorsqu'elles seront aux mains d'hommes compétents et dirigées par une administration compétente,

Émet le vœu que désormais le Gouvernement appelle exclusivement des professeurs de carrière à la direction de nos écoles nationales.

NEUVIÈME RÉSOLUTION.

(Proposition DOUARD.)

Le Congrès

Emet le vœu que les écoles de sourds-muets soient transférées au Ministère de l'instruction publique.

DIXIÈME RÉSOLUTION.

(Proposition MAUDUIT.)

Le Congrès pour l'étude des questions d'éducation et d'assistance pour les sourds-muets, réuni en séance les 6, 7 et 8 août, au Palais des Congrès,

Considérant que la situation des sourds-muets en France au point de vue de l'éducation, loin de s'être améliorée, est demeurée stationnaire;

Que des milliers d'entre eux, par suite de l'insuffisance d'écoles spéciales à leur usage, vivent dans l'ignorance;

Emet le vœu *que le Gouvernement, s'inspirant des principes humanitaires qui sont la principale raison d'être d'un gouvernement républicain, achève l'œuvre commencée par la première République en faisant appliquer rigoureusement la loi sur l'instruction obligatoire, pour les enfants sourds-muets à partir de six ans, et qu'il prenne l'initiative de la création de plusieurs écoles régionales dans les centres où existent de grandes agglomérations.*

ONZIÈME RÉSOLUTION.

(Proposition EUGÈNE GRAFF.)

Le Congrès,

Considérant la difficulté d'admission de la plupart des sourds-muets dans les ateliers de l'industrie privée,

Emet le vœu que le Gouvernement réserve aux sourds-muets des places dans les ateliers, manufactures, administrations appartenant à l'État, spécialement aux Postes et Télégraphes.

DOUZIÈME RÉSOLUTION.

(Proposition EUGÈNE NÉE.)

Le Congrès émet le vœu :

1° *Que, dans tous les centres du pays de France, il soit fondé des sociétés, sections et sous-sections de sociétés de sourds-muets;*

2° *Que, par les soins de la* Fédération des sociétés françaises de sourds-muets, *le Gouvernement français, chaque fois que l'occasion s'en présentera, encourage la formation de ces groupements et les protège efficacement.*

TREIZIÈME RÉSOLUTION.

(Proposition Edmond PILET.)

Les sourds-muets de différents pays du monde réunis en Congrès international à Paris, le 8 août 1900,

Considérant que l'utilité des sociétés de sourds-muets est incontestable;

Que toute tendance défavorable à la formation de ces sociétés est contraire à l'intérêt des sourds-muets, même lorsque l'enseignement de la parole aurait, par impossible, atteint au degré voulu de perfection;

Qu'il est de la dernière importance de développer les sociétés des sourds-muets dans des conditions très sérieuses, de propager le même esprit de mutualité dans toute l'étendue de la France par la voie de la Fédération des sociétés;

Que les honnêtes travailleurs sourds-muets, désireux de former une société à eux susceptible de leur offrir des avantages, y renoncent souvent, par ce fait qu'aucune marque de bienfaisance ne vient les soutenir,

Émettent les vœux :

Que les parents et les amis des jeunes sourds-muets les encouragent à faire partie de la société locale, les incitant ainsi à la pratique de l'axiome : Aide-toi, le Ciel t'aidera.

QUATORZIÈME RÉSOLUTION.

(Proposition VENDREVERT.)

Le Congrès émet le vœu :

1° *Que la* Fédération des sociétés de sourds-muets de France *fasse partie du* Conseil supérieur de la mutualité;

2° *Qu'elle s'assure du concours des personnalités entendantes-parlantes qui s'intéressent à l'avancement des sourds-muets.*

QUINZIÈME RÉSOLUTION.

(Proposition Henri GENIS.)

Le Congrès vote les vœux :

1° *Il sera créé en France une maison de retraite spéciale pour les sourds-muets des deux sexes âgés ou invalides, aux frais de l'État;*

2° *Une pétition sera adressée par le Congrès au Ministère de l'intérieur, aux sénateurs et aux députés, amis et protecteurs des sourds-muets;*

3° *La* Fédération des sociétés françaises des sourds-muets *sera invitée par le Congrès à s'occuper activement de la prompte réalisation de l'idée de création d'une maison de retraite et de se mettre en relations avec toutes les sociétés de secours mutuels, étant associations de sourds-muets, pour obtenir leur concours dans les fonds nécessaires à l'entretien des pensionnaires de la maison de retraite et dans une forme à arrêter.*

SEIZIÈME RÉSOLUTION.

(Proposition Henri GAILLARD.)

Le Congrès des sourds-muets émet le vœu :

1° *Que l'enseignement professionnel soit supprimé, autant que possible, dans toutes les écoles, et que les élèves soient placés, une fois leur temps d'études accompli, dans les ateliers ordinaires du dehors où leur apprentissage sera plus pratique et mieux en rapport avec les aptitudes individuelles;*

2° *Qu'en attendant une école d'instruction secondaire, il soit créé, autant que possible, des classes où les matières commerciales et administratives seront enseignées aux sujets bien doués pour la carrière d'employé;*

3° *Qu'un bureau de sourds-muets (office de placement, recommandations et renseignements) soit institué, soit par le Conseil municipal de Paris à la Bourse du travail, soit par le Ministère du commerce à l'Office du travail;*

4° *Qu'une subvention prise sur les fonds du Pari mutuel soit accordée par le Gouvernement de la République en vue de subvenir aux besoins de ce bureau dans le cas où ce serait la* Fédération des sociétés françaises des sourds-muets *qui prendrait l'initiative de sa création.*

Le Congrès, en outre, appelle l'attention sympathique de MM. les Sénateurs, Députés et Conseillers municipaux sur l'importance des questions de placement des sourds-muets, les seules capables de les rendre à la vie sociale.

DIX-SEPTIÈME RÉSOLUTION.

(Proposition J. HIRN, d'Helsingfors.)

Considérant l'immense utilité que présenterait une uniformité générale de la langue mimique dans tous les pays du monde, uniformité qui amènerait peu à peu l'adoption d'un langage un et universel, le Congrès propose aux associations locales de sourds-muets les mesures suivantes :

1° *Dans le sein de chaque association, un comité spécial sera chargé d'élaborer un recueil des signes employés par ses membres; ce recueil comprendrait en premier lieu la reproduction graphique des signes.*

2° *Chaque pays enverra au prochain congrès international des sourds-muets un ou plusieurs représentants bien au courant des différents systèmes de langage employés dans leurs pays respectifs et à qui incomberait le soin de se renseigner d'ici là en quelle mesure les gouvernements seront disposés à subventionner une commission internationale générale chargée de l'étude ultérieure de la question.*

3° *A cette commission internationale qui se réunirait, soit conjointement à chacun des congrès internationaux de sourds-muets, soit séparément, incomberait le soin d'introduire peu à peu et successivement une uniformité toujours croissante entre les systèmes nationaux par l'adoption des signes les plus caractéristiques de chaque langue. Ces signes, adoptés et approuvés par la Commission, seraient ensuite communiqués par procédé cinématographique à toutes les associations locales.*

4° *La Commission serait de plus chargée d'élaborer des manuels du langage universel ainsi adopté.*

5° *A cette même Commission pourrait être, ultérieurement, le moment venu, confié le soin d'élaborer un alphabet international à l'usage des sourds-muets.*

DIX-HUITIÈME RÉSOLUTION.

(Proposition MAUDUIT et GAILLARD.)

Le Congrès demande la création d'un poste d'inspecteur pour la surveillance et le contrôle exclusif de l'enseignement dans les écoles de sourds-muets.

Cet inspecteur devra être un professeur de carrière ou une personne bien au courant des questions concernant les sourds-muets.

DIX-NEUVIÈME RÉSOLUTION.

(Proposition Victor LAGIER.)

Le Congrès international des sourds-muets *félicite les membres des conseils généraux et des commissions départementales qui ont bien voulu voter des subventions aux sourds-muets pour l'envoi de délégués au Congrès et les assure de sa reconnaissance.*

M. le docteur Martha, secrétaire général de la Section des entendants, vient annoncer que sa section ayant terminé ses travaux demande à la Section des sourds-muets si elle veut bien la recevoir en séance d'adieux. L'Assemblée y consent.

Les portes de la salle A sont ouvertes et la Section des entendants, précédée de son bureau, entre.

M. le docteur Ladreit de Lacharrière est l'interprète des membres de sa section. En son nom, il assure les sourds-muets de ses sympathies et de toute son affection.

M. Dusuzeau, au nom des sourds-muets, dit que notre section est vivement touchée des sentiments de la Section des entendants et la prie d'agréer nos respectueux remerciements.

M. Baguer, directeur de l'école d'Asnières et vice-président de la Section des entendants, s'exprime ainsi :

« Il y a trois jours, j'ai eu l'honneur de vous souhaiter la bienvenue au nom de la ville de Paris et du département de la Seine, dont je suis le délégué.

« Aujourd'hui, après nos longues séances de trois jours, je dois vous remercier de votre grande patience. Nous sommes très heureux d'avoir obtenu votre précieux concours.

« Je dois aussi remercier nos deux présidents, MM. Ladreit de Lacharrière et Dusuzeau, de l'initiative qu'ils ont prise. Nos réunions porteront leurs fruits. Elles seront fécondes pour l'amélioration du sort des sourds muets.

« Encore et de tout cœur, à tous, merci ! » (*Salve d'applaudissements.*)

Après le départ des entendants, la Section des sourds-muets reste en séance pour vider quelques résolutions réservées.

M. le Président dit qu'il a reçu de la présidence de la Chambre une pétition envoyée à M. Paul Deschanel par la Société *l'Amitié des sourds-muets de Lyon* pour être proposée au vote du Congrès.

M. le Président dit qu'il rougit de donner lecture d'une semblable proposition qui équivaudrait pour les sourds-muets à être considérés comme au-dessous des autres citoyens, comme se dérobant aux droits et devoirs des hommes civilisés. Mais sa fonction l'oblige à la remettre impartialement au jugement de l'assemblée.

Voici cette proposition :

« Considérant que les sourds-muets, en général, qui travaillent et luttent pour la vie, sont, à cause de leur infirmité naturelle, dans un état d'infériorité bien manifeste vis-à-vis des autres pour gagner leur vie et parvenir aux professions ou emplois publics dont jouissent aisément ceux qui ne sont pas atteints de leur infirmité,

« Émet les vœux :

« 1° Que les sourds-muets soient désormais exemptés de l'impôt personnel et mobilier ainsi que de la patente professionnelle. (*Exclamations, protestations, hilarité.*)

« 2° Que la faculté de se déplacer et de voyager à prix réduits sur le réseau du territoire français leur soit accordée dans les mêmes conditions qu'aux instituteurs publics (*Nouvelles exclamations.*);

« Et, qu'en outre, cette faveur s'étende aux enfants nés de parents sourds-muets jusqu'à leur âge de majorité. »

Toutes les mains se lèvent et cette proposition est rejetée à l'unanimité.

L'ordre du jour est épuisé.

M. Dusuzeau mime le discours de clôture. Il dit que ses espérances ont été surpassées. Il remercie vivement ses collègues et en particulier le bureau du bienveillant concours qu'ils lui ont prêté. Il ne veut pas être avec les pessimistes. Il est persuadé que nos travaux aboutiront. Il n'est pas de ceux qui se découragent ni se désespèrent. Si nous n'entendons pas, nous avons une intelligence égale à celle des entendants. Que cela nous soutienne! Le langage des signes ne disparaîtra jamais. Vive l'abbé de l'Épée! (*Triple salve d'applaudissements.*)

M. Rumpf, de Berlin, au nom des sourds-muets étrangers, adresse aux sourds-muets français leurs fraternels remerciements et leurs meilleurs adieux. Il demande à l'assemblée d'acclamer M. Dusuzeau pour le tact avec lequel il a dirigé les débats. (*Applaudissements frénétiques.*) M. Rumpf invite l'assemblée à participer au Congrès des sourds-muets qui aura lieu à Berlin en 1902 et il exige la présence de M. Dusuzeau qui sera porté en triomphe. Il termine en disant qu'il faut aller de l'avant, toujours de l'avant.

M. le Président déclare le Congrès clos.

La séance est levée à 6 heures.

TRAVAUX COMMUNIQUÉS OU ADRESSÉS AU CONGRÈS.

Section A.

Enseignement de la parole, statistique par M. Graham Bell.

Enseignement de la parole, statistique par M. Gallaudet.

Historique de l'enseignement des sourds-muets en Croatie et Slavonie, par M. Medved.

L'éducation des sourds-muets, par M. Medved.

Statistique en Croatie et Slavonie, par M. Joseph Medved.

Statistique des sourds-muets de Roumanie.

Que vaut la parole pour les sourds? par M. Gallaudet.

L'éducation secondaire et supérieure des sourds-muets, par M. Allen Fay.

Quels sont les meilleurs procédés d'articulation? par M. Forchhammer.

Comment la méthode orale peut-elle être appliquée à tous les sourds-muets? par M. Jenhot.

Assistance des sourds-muets, par M. F. Stockmans.

L'éducation des sourds-muets en France, par M. Marcel Mauduit.

Proposition, du docteur Bezold.

Études des questions d'éducation et d'assistance, du docteur Bezold.

Emploi de l'écriture chez les jeunes sourds-muets, par M. Steinruch.

A quelles conclusions conduit la pure méthode parlée? par M. Heidsieck.

De la promiscuité des élèves internes et externes, par M. Sbrocca.

Des sourds-muets considérés comme anormaux, par M. M. Meissonnier.

Courte réponse aux questions posées par le Comité d'organisation, par M. Pipetz.

Section B.

Maisons de retraites pour sourds-muets, par M. Henri Genis.

Carrières et professions de sourds-muets, par M. Henri Gaillard.

Motion sur le langage universel des signes, par M. J. Hirn.

D'autres travaux manuscrits reçus par la Section B seront reproduits dans le compte rendu *in extenso* publié par MM. Henri Gaillard et Henri Jeanvoine.

Imprimerie nationale. — 6717-97-01.